

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 05 mars 2026

Délibération n°2026/014

Objet : Création d'un poste de technicien supérieur de groupe V en contrat à durée indéterminée de droit privé

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
25	-	-	

Présents : ACQUAVIVA Stella – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : ROMANI Sylvie a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique.

Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CASTELLANI Jean-René – CUBADDA Charles – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARTELLI Camille – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.

Convocation envoyée le : 27/02/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture
Et affichée le : 27/02/2026	Et publication de l'acte le : 10/03/2026

VU l'article R2221-72 du code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail,

Le Président indique aux membres du Conseil communautaire, après avis du conseil d'exploitation et dans les conditions prévues par les statuts de la régie du service public de l'eau potable Acqua Publica Balanina, que pour assurer le bon fonctionnement du service public de l'eau potable, géré en régie sur le territoire, il serait souhaitable de procéder à la création d'un contrat à durée indéterminée de droit privé, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, afin que ce Technicien supérieur de groupe V effectue les missions suivantes :

- Suivi des travaux : établissement des devis, commande du matériel, programmation des interventions sous le contrôle du responsable du service, pilotage des équipes sur ces interventions, contrôle des travaux et tout opération afférente,
- Gestion technique et administrative du SPANC,
- Avis sur demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Évaluation des besoins en travaux d'entretien et de réparation,
- Conseil et aide à la décision dans les programmations faites par le responsable de la régie,
- Veille réglementaire technique des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- Suivi et maintenance du matériel de la régie,
- Rédaction de notes, de rapports, et de tout documents relatifs aux éléments techniques

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré :

- **D'ACCEDER** à la proposition de Monsieur le Président,
- **DE CREER** un poste Technicien supérieur de groupe V en contrat à durée indéterminée de droit privé, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire,
- **DE FIXER** la rémunération de l'emploi ainsi créé à 3 204,28€ bruts mensuels,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait à L'Île-Rousse, le 05 mars 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président,
Lionel MORTINI

